**Plateforme d’Irradiation expérimentale**

**CHARTE DE FONCTIONNEMENT**

La plateforme d’irradiation expérimentale est l’une des plateformes développées avec le soutien du SIRIC Montpellier Cancer. Elle est située à l’Institut du Cancer de Montpellier et met à disposition de la communauté scientifique un irradiateur pré-clinique, modèle Xenx de la société Xstrahl dédié à l’irradiation de cellules et de tumeurs localisées chez la souris.

1. **Conditions d’accès**

La plateforme est ouverte à tout scientifique de Montpellier, hors Montpellier, académique et privée.

La plateforme propose une utilisation de l’irradiateur par un opérateur habilité.

L’accès à l’équipement n’est possible que sur rendez-vous pris avec les responsables de la plateforme. Les demandes se font par mail à l’adresse : Irrexp@icm.unicancer.fr

La plateforme bénéficie d’un comité de pilotage composé du Responsable scientifique et de l’ingénieur d’étude de la plateforme, d’un physicien, d’une personne compétente en radioprotection et d’un représentant du SIRIC. Son rôle est de s’assurer du bon fonctionnement de la plateforme.

La plateforme est soumise au Règlement intérieur de l’IRCM et de l’Agence de Sécurité Nucléaire.

1. **Engagements de la plateforme**

La plateforme irradiation expérimentale et son personnel s’engagent à :

- Décontaminer après chaque irradiation la zone support du matériel biologique.

- Effectuer régulièrement des mesures de radioprotection, pour assurer une utilisation sans danger aux opérateurs et personnes présentent dans la pièce.

- Contrôler la calibration de l’appareil pour une irradiation fiable.

1. **Engagements du porteur de projet**

Le porteur de projet s’engage par la présente chartre à :

* Mentionner **le soutien apporté par le SIRIC Montpellier Cancer et ses organismes financeurs (INCa, INSERM et DGOS)** dans toute communication et publication scientifique, qu’elle soit écrite ou orale, relative aux données obtenues à la suite d’une prestation de la plateforme :
* Dans les remerciements, la formulation suivante est demandée: **Grant « INCa-DGOS-Inserm 6045 »**
* Dans la partie expérimentale des publications

Les porteurs de projet s’engagent à transmettre au responsable scientifique ou technique de la plateforme les références de toutes les publications mentionnant les services de la plateforme.

1. **Tarification de la plateforme**

La grille tarifaire de la plateforme d’irradiation expérimentale est jointe en annexe 1. Il est précisé que la tarification s’appliquera au minimum par quart d’heure d’utilisation de l’irradiateur.

1. **Acceptation de la charte**

Cette charte est soumise à signature de chaque porteur de projet souhaitant bénéficier des services de la plateforme irradiation expérimentale.

Elle doit être lue, acceptée et respectée.

Je soussigné(e),

Reconnais avoir pris connaissance de la Charte de la plateforme d’irradiation expérimentale et déclare en accepter les termes.

Date :

Signature du porteur de projet :

Signature du personnel de la plateforme :

**ANNEXE 1 – GRILLE DE TARIFICATION**

|  |
| --- |
| **Radiothérapie expérimentale** |
|  | **Montant horaire (€/h)** |  |
| **Tarif équipes site (IRCM)** | **82 €/h** |  |
| **Tarif équipes académiques hors SIRIC**  | **94 €/h** |  |
| **Tarif sociétés privées**  |  **270 €/h** |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |